



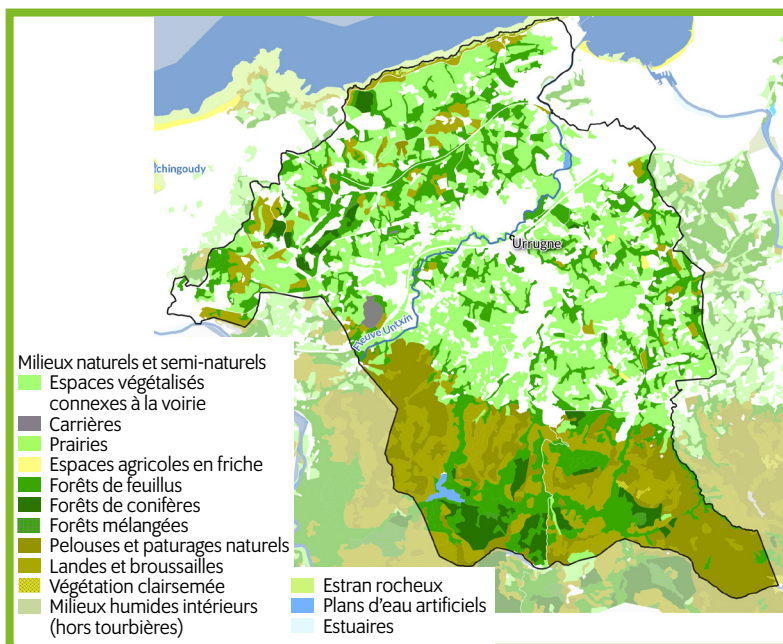
# PORTRAIT DE TERRITOIRE

Département

Commune d'Urrugne

64

## Carte d'identité de la collectivité



© Commune d'Urrugne

**Superficie du territoire :** 50 km<sup>2</sup>

**Nombre d'habitants :** 10 624

### Espaces protégés :

- **Espaces Naturels sensibles :** Corniche basque
- **Natura 2000 :** Massifs de la Rhune et du Choldokogaina, Mer et littoral
- **ZNIEFF 1 :** Site naturel Corniche basque et milieux littoraux
- **ZNIEFF 2 :** Réseau hydrographique de la Nivelle, Mont du Choldokogaina, Larrun

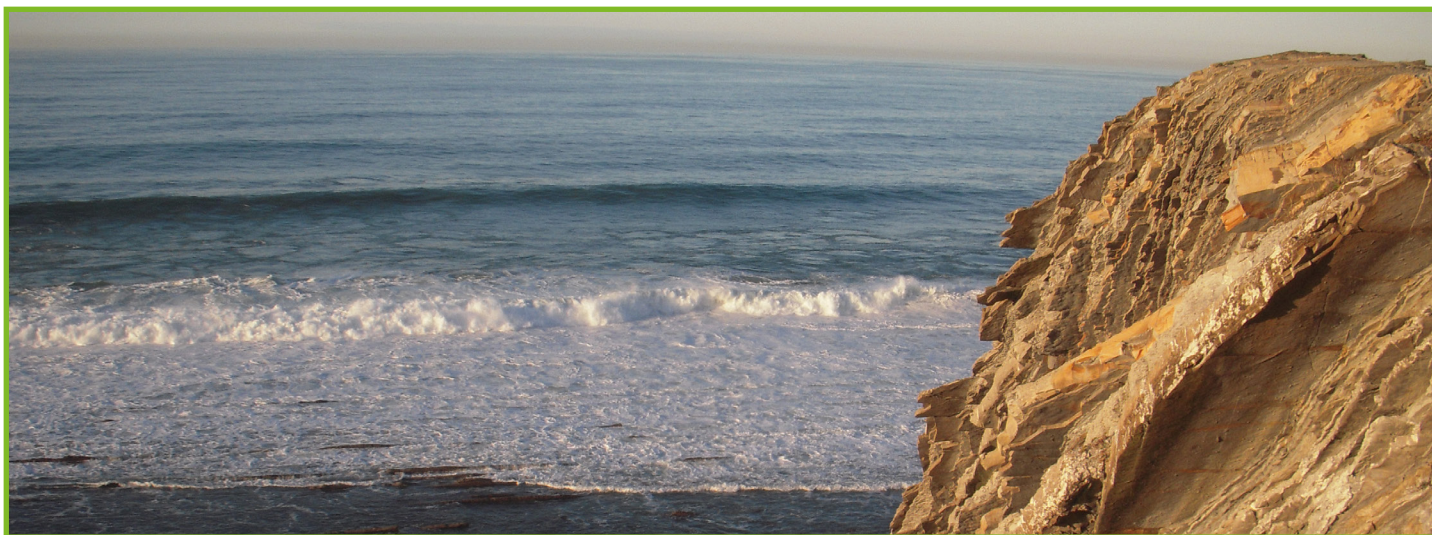
## Politique « biodiversité » du territoire

La commune d'Urrugne est dotée d'un patrimoine naturel remarquable qui concourt à la qualité de vie de la ville et à sa richesse. Depuis plusieurs années, la collectivité a engagé des actions en faveur de la gestion raisonnée des espaces verts en laissant par exemple des espaces réservés à la biodiversité dans les différents quartiers de la ville, ainsi que des actions de sensibilisation à la préservation du milieu naturel auprès de tous les publics.

La ville souhaite maintenir et renforcer ces premiers engagements en faveur de ces deux axes principaux de travail : préservation de la biodiversité, des espaces naturels et des ressources naturelles ; sensibilisation des publics.



© Commune d'Urrugne



Corniche, Belharra © Commune d'Urrugne

## Plan d'actions TEN

La commune d'Urrugne a été reconnue pour les actions suivantes :

→ **Réaliser un Atlas de la biodiversité communale**

Objectifs : connaître la biodiversité du territoire ; identifier les grandes unités écologiques et les zones à enjeux.

→ **Entretien des espaces naturels et des chemins ruraux**

Objectifs : créer un réseau de cheminements doux ; restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques ; renforcer l'attractivité du territoire communal.

→ **Faire participer les jeunes à la gestion et à l'entretien du milieu naturel**

Objectif : éduquer à la citoyenneté, au respect des biens communs et de la nature

→ **Conforter l'adhésion des organisateurs de manifestations à la « Charte des bonnes pratiques »**

Objectifs : communiquer sur les pratiques respectueuses de l'environnement, lors de manifestations en milieu naturel ; prévenir les dégradations.

→ **Sensibiliser les acteurs économiques locaux à la gestion des milieux naturels**

Objectif : sensibiliser sur l'impact environnemental de l'activité agricole ou agro-pastorale très présente sur le territoire.

→ **Sensibiliser le jeune public par des actions pédagogiques**

Objectif : favoriser une certaine appropriation du patrimoine naturel chez les écoliers par des actions pédagogiques.



© Commune d'Urrugne

## Contact TEN



**Claire FOURTEAU**

Service Projets innovants, partenariats et financements

[c-fourteau@mairie-urrugne.fr](mailto:c-fourteau@mairie-urrugne.fr)

Une action réalisée par l'ARB NA, dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Avec le soutien financier de :

